



## Qu'est-ce que le handicap ?

Le handicap est défini pour la première fois par la loi (février 2005) : "Toute limitation d'activité ou restriction de participation de la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

### Le saviez-vous ?

- On parle d'une personne handicapée et non d'un handicapé.
- Encore moins d'invalide ou d'inapte, qui ont des définitions médicales et légales différentes.
- Près de 80 % des handicaps ne sont pas immédiatement visibles.
- Au cours de sa vie active, une personne sur deux devra faire face à une situation de handicap, qu'elle soit durable ou réversible, qu'elle soit ou non reconnue officiellement.
- 85 % des handicaps sont acquis au cours de la vie.

## Quels types de handicap ?



### Le handicap visuel

La déficience visuelle correspond à l'inexistence ou la perte à des degrés variables, de l'acuité visuelle. Elle concerne les personnes aveugles, mais aussi dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes. Le handicap visuel, souvent invisible, se manifeste, selon les personnes, par des capacités réduites à voir, lire, écrire, ou se déplacer.



Un téléagrandisseur est disponible en bibliothèque universitaire, sur simple demande.



### Le handicap moteur

La déficience motrice recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres inférieurs et/ou supérieurs. Le handicap moteur est souvent visible et engendre une gêne ou un empêchement dans les déplacements, la préhension d'objets et parfois la parole.



Des étudiants sont recrutés par l'UCP pour assurer la prise de note en cours d'autres étudiants empêchés d'écrire.



### Le handicap auditif

La déficience auditive correspond à l'inexistence ou la perte, à des degrés variables, de l'acuité auditive, dès la naissance ou au cours de la vie. Le handicap auditif est souvent invisible et se manifeste, au niveau de la communication, par une limitation des capacités à entendre, à comprendre, à parler et /ou à se faire comprendre.



À l'UCP, une option de langue des signes française (LSF) existe depuis septembre 2011 dans le parcours de licence de Lettres modernes.



## Le handicap psychique

Il résulte d'une maladie de la pensée ou de la personnalité. Il peut se manifester par une difficulté à concentrer son attention, de l'anxiété ou des pensées obsessionnelles qui empêchent d'accomplir une tâche alors que la personne a toutes les compétences requises. Il est souvent invisible et peut être temporaire. Ex. : dépression, névrose, schizophrénie, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs (TOC), troubles phobiques...



Suivant la nature de son trouble et/ou du traitement associé, un étudiant peut bénéficier d'une adaptation du parcours d'études (ex. : choix des horaires des TD ou allongement du cursus).



## Les maladies invalidantes

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, cancer, asthme, hyperthyroïdie...). Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. Le handicap qui s'en suit peut consister en une fatigabilité accrue, une limitation à la capacité de se déplacer ou à supporter l'effort physique.



En 2013/2014, les troubles viscéraux étaient la première cause de handicap recensée à l'UCP (31 % des situations de handicap déclarées).



## Le handicap mental

Il est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle. Des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication ou de décision perceptibles peuvent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne. Ex. : trisomie 21.



## Le handicap cognitif

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre): troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités. Ex. : dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, la dyspraxie, la dysphasie...



Les étudiants, selon leur situation, peuvent bénéficier d'un temps majoré pour une épreuve d'examen qui vise à rétablir l'égalité des chances en accordant, selon le cas, un peu plus de temps pour la compréhension du sujet ou la relecture de la copie.

### Quel accompagnement à l'UCP ?

Tout étudiant en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, qu'elle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...), et quelle qu'en soit la durée, peut bénéficier, après évaluation par un médecin du service de médecine préventive, d'un aménagement visant à compenser la situation de handicap. Il ne s'agit pas d'un avantage.

### Vivre ensemble !

La prise en compte du handicap à l'université est l'affaire de tous. Étudiants, personnels administratifs et enseignants, valides ou non.

Au-delà des conseils prodigués, l'attitude à adopter avec une personne handicapée relève du bon sens.

En 2016/2017, 275 étudiants se sont déclarés en situation de handicap. Tous n'ont pas bénéficié d'un aménagement.

### Service d'accueil des étudiants handicapés

Site des Chênes 2, bureau 41 bis  
33 boulevard du Port - 95011 Cergy Pontoise cedex  
Tél. : 01 34 25 61 38 • handicap@ml.u-cergy.fr

[www.u-cergy.fr](http://www.u-cergy.fr) / Vie étudiante / Accompagnement du handicap